ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Tél: 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 18 octobre,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,

En suite de convocation en date du 6 octobre,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

ETAIENT PRESENTS: Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Marie-Hélène MARLIER, Aline SZYMCZAK, Nasera BENSLIMANE et Messieurs Jacky LELONG, Emmanuel DONDELA, Frédéric HAUTTECOEUR, Robert UNTERFRANC et Éric GADENNE.

Monsieur Bernard COQUET est élu secrétaire de séance.

Objet : Établissement d'un mandat administratif pour le remboursement d'une redevance perçue dans le cadre de la cantine

Monsieur David GUIDE, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de remboursement de redevance cantine a été présentée par une famille Loisonnaise pour un montant de 15,20 € suite à leur déménagement.

Considérant le caractère légitime de cette demande, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre un mandat administratif d'un montant de 15,20 € correspondant au remboursement de la redevance perçue.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 octobre 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 23.10.2023

AR: 062 216 205 237 - 20231018 del 181023 - 206-DE

Ael 181023 - 206 - DE Affiché le 23-10. 2023

Certifié exécutoire le 23.10.2023

Le Maire.

Le Maire,

Daniel KRUSZKA

Daniel KRUSZKA